GESTION

S'INFORMER et se mettre en SECURITE

Pour m'informer, quels outils ?

Certains documents permettent de s'informer et d'identifier les risques présents dans sa commune ou son département.
Quelques exemples de documents disponibles :

- Le PPRi (Plan de Prévention du Risque Inondation) qui est un document cartographique et règlementaire ;
- L'Atlas des Zones Inondables (AZI) ;
- Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) ;
- Le Dossier d'Information Communal des Risques Majeurs (DICRIM).

On peut généralement les consulter en mairie, qui dispose également d'un « PCS » *(Plan Communal de Sauvegarde)* qui correspond à un guide interne (non diffusable) de gestion de crise pour la municipalité.
Ces documents sont progressivement mis en ligne sur Internet *(sur le site de votre commune, mais également de la Préfecture du département du Lot (www.lot.gouv.fr).)*

Les repères de crues sont un moyen visuel de s'informer sur les crues historiques du territoire

INTERNET

Pour avoir des informations sur le débit des cours d'eau et les crues, rendez-vous sur le site internet et/ou l'application VIGICRUES :
https://www.vigicrues.gouv.fr
(Adour-Garonne, Bassin Dordogne)

Pour retrouver les repères de crues enregistrés ici et ailleurs, il existe une plateforme collaborative :
www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr

Pour suivre en direct les évolutions météorologiques en France, direction **vigilance.meteofrance.com**
Bon à savoir ! Météo-France a développé une application disposant d'une alerte inondation. Pratique si l'on n'a pas l'habitude de suivre les prévisions météo !

Pour connaître les risques près de chez soi et avoir des informations générales :
www.georisques.gouv.fr
www.lot.gouv.fr
www.gouvernement.fr/risques/risques-naturels

Les réseaux sociaux représentent une nouvelle source d'information citoyenne rapide pour la surveillance des risques naturels. N'hésitez à aller voir directement sur les pages spécialisées ou la presse locale.

Le saviez-vous ?

Lors d'une inondation, pour des vitesses d'eau faibles, la limite de déplacement debout d'un enfant est de 48 cm, celle d'un adulte en pleine forme et qui mesure 1,80m est de 1m. Mais plus il y a de courant, plus nos capacités diminuent.

Prenez garde à la force de l'eau !

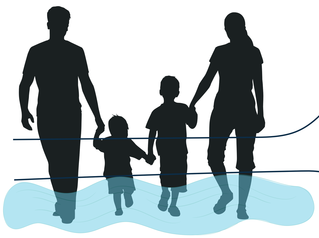

A partir de 60 cm de hauteur d'eau, un adulte peine à se déplacer et les véhicules sont emportés.

A partir de 30 cm de hauteur d'eau, un enfant a du mal à avancer et une voiture se met à flotter.

AU SECOURS, MA RIVIÈRE DÉBORDE !

Bassin versant DORDOGNE MOYENNE CÈRE AVAL
CAUSSES et VALLÉE de la DORDOGNE
Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
La Région Occitanie